

**/ Direction de l'Urbanisme**

**Direction de l'Urbanisme**

**REF : DU2011014**

**Signataire : MPB/CF**

**OBJET :Lancement d'une étude de programmation urbaine relative à l'implantation d'un 6ème collège sur la ville d'Aubervilliers.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales notamment l'article l 2122-21,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L 123-3 et suivants,

Considérant la nécessité de mener une étude de programmation urbaine pour la réalisation d'un 6<sup>ème</sup> collège pour la ville d'Aubervilliers et de rechercher l'opportunité pour la réalisation d'un 7<sup>ème</sup> collège.

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**AFFIRME** la volonté de la ville d'Aubervilliers de voir se construire le 6<sup>e</sup> collège, comme s'y est engagé le Département à travers le PEI des collèges,

**DECIDE** d'étudier sous les aspects fonciers, financier, urbain et de démographie scolaire la faisabilité de l'implantation de ce collège,

**CONSTITUE** à cette fin, une commission *ad hoc*, à laquelle seront associés les services du Département, pour mener cette étude, dont les résultats devront être rendus avant le mois de juin 2012 et pris en considération par un emplacement réservé au PLU.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 23/12/2011

Publié le : 22/12/2011

Certifié exécutoire le : 23/12/2011

Pour le Maire

L'Adjoint délégué